

COMMUNE DE WIMMENAU



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 08 avril 2015

Présents : MM. Mmes : RUCH Marc - DEININGER Yves - HETZEL Valérie - HUCKENDUBLER René - BEYER Nathalie - DORSCHNER Adrien - GRAFF Cornélia - HARRER Rémy - PFISTER Monique - SAND Gilbert - SCHILL Emmanuelle - Mme SCHMITT Dominique - M. SCHMITT Dominique - STENGER Simone - TRUNK Claude

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation compte-rendu du 03 mars 2015
- 2°) Affectation des résultats 2014
- 3°) Vote des taux 2015
- 4°) Budgets Primitifs 2015
- 5°) Adhésion syndicat mixte - membre fondateur
- 6°) Maintenance logiciels médiathèque
- 7°) Chauffage école maternelle
- 8°) Fleurissement
- 9°) Cession ancien matériel
- 10°) Divers

Décisions prises :

1°) **APPROBATION COMPTE RENDU DU 11 février 2015**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le compte rendu de la séance du 03 mars 2015.

2°) **AFFECTATION DES RESULTATS 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la Commune de Wimmenau exercice 2014 :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 80.378,45 € le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - * 33.426,57 € affectation au financement de la section investissement
 - * 46.951,88 € affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du réseau câblé de la Commune de Wimmenau exercice 2014 :

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12.192,71 € le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* 12.192,71 € affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).

3°) **VOTE DES TAUX 2015**

Le Conseil Municipal VOTE les taux d'imposition pour l'année 2015 (identiques aux taux votés en 2014), comme suit :

A - Taxe d'habitation	9,10 %	pour un produit de	113.204,00 €
B - Taxe foncière (bâti)	10,00 %	pour un produit de	79.550,00 €
C - Taxe foncière (non bâti)	74,65 %	pour un produit de	16.498,00 €

TOTAL 209.252,00 €

4°) **BUDGETS PRIMITIFS 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Commune de Wimmenau, ainsi que les budgets primitifs annexes (réseau câblé - Cimetière).

5°) **ADHESION SYNDICAT MIXTE - MEMBRE FONDATEUR**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en

avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : à l'unanimité

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Président de la communauté de communes.

6°) MAINTENANCE LOGICIELS MEDIATHEQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat **de maintenance des logiciels MICROBIB** installés à la Médiathèque pour l'année 2015 avec télémaintenance, pour un montant de **289,00 € HT**.

7°) CHAUFFAGE ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre du programme rénovation thermique des écoles, le Conseil Municipal décide de poursuivre les travaux comme suit :

- remplacement d'un groupe d'eau glacée par un groupe réversible et modification du circuit hydraulique, travaux confié à la STE STEIN' AIR de Marienthal pour un montant HT de 34.451,01 €

- modifier l'installation chauffage de l'école, travaux confiés à la SARL CRON Raphael de WIMMENAU pour le prix de 5011.92 € HT.

8°) **FLEURISSEMENT**

Le fleurissement de la Commune est confié en 2015 aux ETS BERNHARDT d'Ingwiller et sera en 2016 effectué par les ETS FRITSCHMANN. Une alternance annuelle sera mise en place entre les deux établissements.

9°) **CESSION ANCIEN MATERIEL**

Mme STENGER Simone quitte la séance.

Lors de la séance du 03 mars, les conseillers ont décidé de remplacer le matériel de tonte, machine arrière du tracteur. M. STENGER Georges a fait une proposition au Maire pour la reprise de l'ancien matériel. Le Maire soumet cette dernière au Conseil Municipal, qui accepte et autorise M. STENGER à récupérer l'ancien matériel, contre la somme de 200€.

10 °) **DIVERS**

- Les Conseillers décident de ne pas verser de subvention à l'association des amis du mémorial de SCHIRMECK en 2015.
- Le prochain ramassage du papier aura lieu le 04 avril.
- Un nettoyage du printemps sera organisé par la commune en date du 18 avril 2015.
- Les conseillers prennent connaissance de l'investissement nécessaire pour la remise en fonction de la chaîne locale « WIMMENAU ». Après en avoir discuté, ils décident d'arrêter la diffusion de cette chaîne.
- Le Maire demande aux Conseillers de réfléchir à l'idée que la Commune devienne propriétaire du bâtiment du moulin à huile et de le mettre à disposition de l'Association de Protection du Patrimoine par convention.
- Une cérémonie du 08 mai sera célébrée cette année.
- M. SAND Gilbert fait le rapport suite à la réunion de l'O.N.F. à laquelle il a assisté et signale que notre région est concernée par un grand envol de hannetons en 2015.
- Un tour de table a été fait suite à la mise en place du nouveau parking rue des rochers.

Wimmenau, le 17 avril 2015
Le Maire
Marc RUCH